

# LE MINISTÈRE DES FORÊTS, DE LA FAUNE ET DES PARCS ET LA PROTECTION DU BÉLUGA DU SAINT-LAURENT



Véronik de la Chenelière et Isabelle Gauthier  
Direction générale de la gestion de la faune et des habitats

## PARTAGE DES RESPONSABILITÉS

- Gouvernement du Québec
  - Désignation et rétablissement des espèces
  - Protection des habitats de l'espèce
- Gouvernement fédéral
  - Loi sur les espèces en péril : protection de l'espèce et des habitats
- Entente de collaboration (espèces en péril).

# LE BÉLUGA DU SAINT-LAURENT

- Désigné « espèce menacée » par le Québec en 2000 en vertu de la Loi sur les espèces menacées ou vulnérables.
  - Statut le plus précaire prévu par la loi.
- Le béluga est aussi désigné « espèce en voie de disparition » selon la Loi sur les espèces en péril du gouvernement fédéral.
- Bélubar 2018 : état de la situation de la population.



# ACTIONS DU MFFP : COGESTION DU PMSSL



- 1998 : création du PMSSL.
- Cogestionnaires : Parcs Canada, MFFP, Sépaq.
- Créé en vertu de lois spécifiques émanant des deux paliers de gouvernement.
- Gestion :
  - Comité d'harmonisation et comité de coordination;
  - Coopération entre les deux paliers de gouvernement et les communautés locales et autochtones.

# ACTIONS DU MFFP : PROTECTION LÉGALE DE L'HABITAT

- LEMV : désignation du béluga (2000), menacée
  - En cours : mise à jour du Règlement sur les espèces fauniques menacées ou vulnérables et leurs habitats.
    - 2017-2018 : consultations interministérielles réalisées (caractéristiques de l'habitat du béluga).

The screenshot shows the official website of the Government of Québec, titled "LégisQuébec Source officielle". The page displays the text of "E-12.01, r. 2 - Règlement sur les espèces fauniques menacées ou vulnérables et leurs habitats". The document is dated "À jour au 1<sup>er</sup> juillet 2018" and is noted as having "valeur officielle". The text includes the following sections:

chapitre E-12.01, r. 2  
**Règlement sur les espèces fauniques menacées ou vulnérables et leurs habitats**  
Loi sur les espèces menacées ou vulnérables  
(chapitre E-12.01, a. 10).

**SECTION I**  
**ESPÈCES FAUNIQUES MENACÉES**

1. Sont désignées, comme espèces fauniques menacées, les espèces suivantes:  
1<sup>o</sup> parmi les poissons:

5<sup>o</sup> parmi les mammifères:  
a) le béluga, population du Saint-Laurent (*Delphin-apterus leucas*);  
b) le carcajou (*Gulo gulo*);  
c) le caribou des bois, écotype montagnard, population de la Gaspésie (*Rangifer tarandus caribou*); l'habitat du caribou des bois, écotype montagnard, population de la Gaspésie, correspond à «un territoire, constitué de milieux alpins et subalpins, servant à la mise bas, au rut, à l'alimentation ou à la migration de ce caribou, identifié par un plan dressé par le ministre»;

6<sup>o</sup> parmi les insectes, le satyre fauve des Maritimes (*Coenonympha nipisiquit*).

D. 1006-2009, a. 1; Erratum, 2009 G.O. 2, 5089.

# ACTIONS DU MFFP :

## PROTECTION LÉGALE DE L'HABITAT

- À venir :
  - 2019 : publication du Règlement sur les espèces fauniques menacées ou vulnérables et leurs habitats à la Gazette officielle du Québec;
  - Au cours des prochaines années : cartographie légale de l'habitat en vertu de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune.

# STRATÉGIE MARITIME

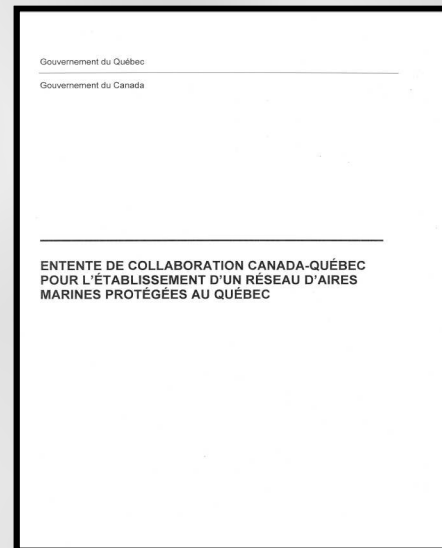
- Stimuler une croissance durable de l'économie maritime québécoise.
- Protéger l'intégrité des écosystèmes fluviaux et marins.
  - 10 % d'aires marines protégées (AMP), espèces en situation précaire dont le béluga.





# ACTIONS DU MFFP : CONTRIBUTION AUX AMP

- Entente de collaboration Canada-Québec pour l'établissement d'un réseau d'aires marines protégées (AMP) au Québec.
- Statut en vue de la création de nouvelles aires marine protégées?





# STRATÉGIE MARITIME

- Stimuler une croissance durable de l'économie maritime québécoise.
- Protéger l'intégrité des écosystèmes fluviaux et marins.
  - 10 % d'aires marines protégées (AMP), espèces en situation précaire dont le béluga.



# ACTIONS DU MFFP :

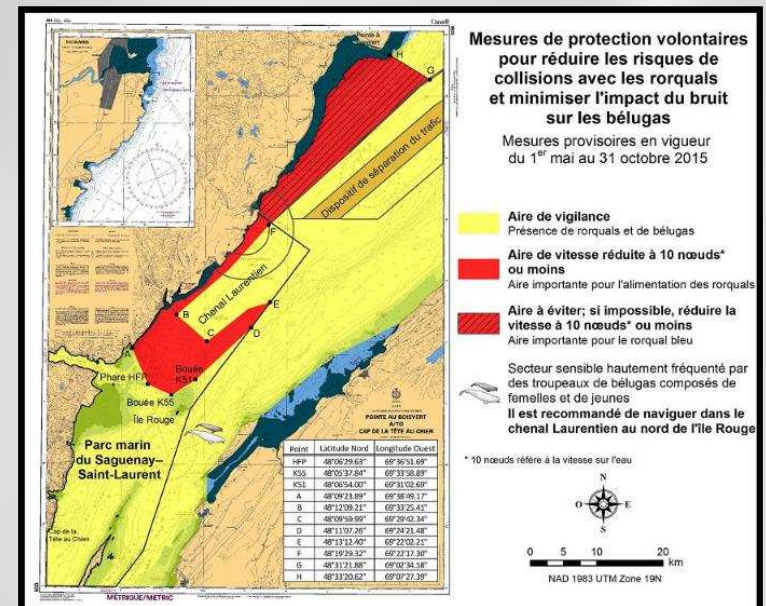
## FINANCEMENT

- Capital Faune : financement d'actions pour la conservation de la biodiversité et des espèces en situation précaire = 13 M\$ :
  - Dont 2,1 M\$ alloué à la recherche sur le béluga.



# MEILLEURE CONCILIATION BATEAUX/BÉLUGA

- Science et concertation
- Atténuation des impacts de l'augmentation du transport maritime
- Zones sensibles pour les femelles et les jeunes
- Entre mai et octobre
- Tous les segments de la navigation régionale



## ENTENTE MFFP-UQO

- Chercheur principal : Dr Clément Chion
- Développement du simulateur bateaux/bruits/bélugas
- Approche multidisciplinaire
- Groupe de concertation / G2T3M
- Programme de 5 ans / 2,1 M\$
- Annonce 25 juillet 2018





# PROTECTION DU BÉLUGA

**Plus de 2 M\$ à l'Université  
du Québec en Outaouais  
pour le développement  
d'un programme scientifique**



**ENSEMBLE** >   
on fait avancer le Québec

**Québec** 